



ADMINISTRATION

1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL
DE CHEVROUX
M. Charles-Edouard Bonny -
Président
Route du Lac 12
1545 Chevroux

Chevroux, le 28 avril 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL No 04 / 2021
Avenant au règlement de police 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 7 septembre 2020, le Conseil général a adopté sans amendement le nouveau Règlement de police faisant l'objet du préavis n° 02 / 2020.

La Municipalité avait saisi l'opportunité de l'élaboration de ce nouveau règlement pour y intégrer des dispositions des règlement et directives du parking du port, celles-ci n'ayant jamais été soumises pour approbation au département compétent.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau règlement de police, celui-ci avait été soumis pour examen préalable aux instances cantonales, qui avaient formulé diverses remarques et commentaires, pris en compte avant de vous le soumettre pour approbation.

Il existait toutefois un désaccord sur la conformité de l'article 11bis al. 1 let a ch. 10 et let. c fixant les amendes d'ordre sur le parking du port avec la loi sur les amendes d'ordre communales qui prévoit que celles-ci ne peuvent être rendues que dans quatre domaines particuliers : la propreté du domaine public, la gestion des déchets, la gestion des cimetières et la gestion des ports de plaisance.

La juriste du département cantonal compétent estimait que les dispositions précitées de notre projet de règlement sanctionnent le fait de travailler en lui-même, respectivement le fait de causer une pollution, ce qui sortirait du cadre légal.

La Municipalité était quant à elle de l'avis que ces articles sanctionnent le fait de causer différentes atteintes à la propreté et permettent de prévenir celles-ci. Ces dispositions relèvent en outre de la gestion du port de plaisance à travers son parking.

./..

Il s'avère qu'il n'existe pas de base d'interprétation de la loi cantonale sur les amendes d'ordre communales, l'exposé des motifs du Grand conseil relatif à cette loi ne comportant aucun débat sur son champ d'application et le caractère récent de la loi impliquant une absence de jurisprudence.

La Municipalité a donc décidé d'effectuer l'ensemble des autres modifications du projet demandées mais de conserver ces cinq amendes d'ordre particulières pour qu'elles soient soumises à l'appréciation de Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard.

En définitive, la Conseillère d'Etat s'est ralliée à l'avis de sa juriste. Le canton a donc accepté l'approbation de notre nouveau règlement de police à l'exception de l'article 11bis al. 1 let. a ch. 10 et let. c..

Le département nous demande simplement de vous soumettre un avenant en vue de la suppression de l'article 11bis al. 1 let. a ch. 10 et let. c du nouveau Règlement de police.

Le nouveau Règlement ayant pour le surplus été approuvé tant par le Conseil général que par le Département, il n'est pas susceptible d'être modifié sur d'autres points sur la base du présent préavis.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal No 04 / 2021 relatif à l'avenant au nouveau Règlement de police ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;


LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVROUX DÉCIDE :

- d'abroger l'article 11bis al. 1 let. a ch. 10 et let. c du nouveau Règlement de police tel qu'adopté lors du Conseil général du 7 septembre 2020.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean Daniel Curchod

La Secrétaire :



Sylviane Cattin

